

P 1 À LA UNE
PROFESSION ACTIONNAIRE

P 2 LES RÈGLES DU MÉTIER
AGENDA
FORMATION
ZOOM SUR UNE COMMISSION

P 3 LES CHIFFRES DU MÉTIER
RÉTROSPECTIVE
PUBLICATIONS

P 4 PAROLES D'EXPERTS
NOUVEAUX MEMBRES

Edito

Patrick SAYER
PRÉSIDENT DE L'AFIC

L'AFIC : association militante pour la croissance
et pour l'emploi



Au premier semestre 2006, les investisseurs en capital ont accompagné la croissance de 630 entreprises. Pour maintenir et renforcer cette dynamique, l'AFIC milite activement sur tous les sujets ayant trait au développement des PME.

A commencer par la mise en place d'un « Small Business Act » européen. A ce titre, l'AFIC n'arrive pas à comprendre pourquoi, sous prétexte d'une doctrine européenne ultra-libérale, ce qui fonctionne aux Etats-Unis, au Japon ou au Canada ne pourrait pas se faire chez nous.

Le financement des entreprises est également au cœur de notre action. Nous nous réjouissons que la volonté exprimée par le Président de la République se traduise par le lancement de France Investissement avec l'appui de Thierry Breton et Renaud Dutreil et souhaitons bonne chance à René Ricol, Président du Conseil d'Orientation, à qui nous apportons notre soutien.

Nous voulons aussi améliorer la fluidité des marchés. Des réflexions sont menées avec les autorités de régulation et Euronext pour faciliter les introductions en bourse.

Enfin, l'AFIC se mobilise auprès des parlementaires sur deux sujets importants :

- tout d'abord, celui de la création d'un Plan d'Investissement en Entreprise (PIE) : les efforts des salariés doivent être reconnus, il importe de les associer au partage de la création de valeur.
- ensuite, la modification du régime d'intégration fiscale afin de faciliter le retrait de la cote des entreprises qui le nécessitent pour réinvestir et relancer leur croissance.

C'est sur ces chantiers économiques, législatifs et fiscaux que nous pourrions mettre en place un cercle vertueux, générateur de croissance et d'emplois.

Profession actionnaire

MIEUX QU'UN PACS, UN MARIAGE RÉUSSI ! L'ALLIANCE DE LA FINANCE ET DE LA PRODUCTION A TROUVÉ, AVEC LE CAPITAL INVESTISSEMENT, UN TERREAU FERTILE POUR CONSOLIDER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EN CROISSANCE. L'UNION, DIT-ON, FAIT LA FORCE ? ET BIEN FORCE EST DE RECONNAÎTRE QUE LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LES ENTREPRISES RECOURANT AU CAPITAL INVESTISSEMENT DÉMONTRENT L'ÉVIDENCE D'UNE SOLUTION PARFAITEMENT ADAPTÉE AUX DÉFIS DE L'EXPANSION POUR LES PME-PMI.

A chacun son rôle

Dans un tel partenariat, qui associe management et fonds, chacun joue pleinement son rôle. C'est ce qui constitue d'ailleurs le succès du Capital Investissement.

L'équipe dirigeante travaille pour améliorer ses process de production industriels (ou de services), pour remporter de nouveaux marchés, renforcer son implantation internationale, bref, faire croître l'entreprise afin de la rendre plus solide et pérenne.

L'investisseur en capital, pour sa part, apporte son argent pour sécuriser le développement. Il fournit sa compétence pour aider le management à mieux se concentrer sur ses métiers. Il valide les choix stratégiques et bouge parfois la ligne d'horizon de l'entreprise en consolidant son expansion internationale.

Etre actionnaire, dans ces conditions, est une profession à part entière. Un métier soumis en permanence à l'épreuve du terrain. A chacun, donc, ses responsabilités et à chacun son métier... Cependant management et fonds partagent un objectif commun, qui est de faire croître l'entreprise et la rendre économiquement et socialement prospère. C'est un rapport de confiance désormais bien rodé, un échange gagnant-gagnant qui affiche de beaux résultats à son palmarès.

Un carburant important pour la croissance

Comme toutes les bonnes pratiques, la contribution du Capital Investissement à la croissance de l'économie française s'est imposée naturellement au fil des années. Un peu comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, l'économie française carbure déjà massivement au Capital Investissement. Celui-ci concerne, en effet, plus de 4 850 entreprises non cotées, pour un chiffre d'affaires France qui avoisine 200 milliards d'euros et un effectif France de plus d'1,5 million de salariés.

Le Capital Investissement est ainsi devenu une composante importante de la croissance et de la création d'emplois. Une solution précieuse pour une économie française en quête d'expansion et de compétitivité. ♦

Le Poids Economique & Social du Capital Investissement en France sur 2005 c'est :

- 4 850 entreprises en portefeuille
- 1,5 million de salariés en France
- 4,1 % de croissance des effectifs, soit 60 000 emplois supplémentaires
- 200 milliards d'euros de CA réalisé en France
- 6,9 % de croissance du CA en France

AGENDA DE L'AFIC

→ ÉVÉNEMENTS

DÉJEUNERS-CLUB*

De 12h30 à 14h00 - Pavillon Ledoyen

- › 18 janvier 2007 : invité d'honneur, Patrick Le Lay, Président Directeur Général de TF1
- › 15 février 2007 : invité d'honneur, Jacques-Henri David, Président France de la Deutsche Bank
- › 22 mars 2007 : invité d'honneur, Nicolas Merindol, Membre du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

AFIC AVENIR*

A partir de 19h30

- › 10 janvier 2007 - Mandalaray
- › 14 mars 2007 - Pershing Hall

LA CONFÉRENCE ANNUELLE DU CAPITAL INVESTISSEMENT

- › 3 avril 2007 - Palais Brongniart

LA CONFÉRENCE ANNUELLE DU LBO

- › 30 mai 2007 - Pavillon Gabriel

LA GRANDE FÊTE ANNUELLE DU CAPITAL INVESTISSEMENT*

- › 20 juin 2007 - Palais des Congrès

SYMPOSIUM VENTURE

- › 5 juillet 2007 - Palais du Luxembourg

* Exclusivement réservés aux membres de l'AFIC

→ PARTENARIATS

FORUM CAPITAL DE RISQUE ET DÉVELOPPEMENT Canada-France

- › 12 & 13 février 2007 - Montréal

FORUM GLOBAL INVESTORS

- › 27 & 28 mars 2007 - Paris

CONTACT ÉVÉNEMENTS ET PARTENARIATS :

Béatrice Venturini

Tél. : 01 47 20 69 69

Email : b.venturini@afic.asso.fr

Pour les autres événements et partenariats, consultez www.afic.asso.fr

FORMATION

ACTUALITÉ JURIDIQUE, COMPTABLE ET FISCALE DU CAPITAL INVESTISSEMENT

- › 30 janvier 2007 - Paris

FORMATION JUNIOR POUR LES PROFESSIONNELS DU CAPITAL INVESTISSEMENT

- › 19-20 mars & 26-27 avril 2007 - Région parisienne

RCCI ET CAPITAL INVESTISSEMENT

- › 8 & 9 mars 2007 - Paris

CONTACT FORMATION :

Serge Manzanera

Tél. : 01 47 20 62 67

Email : formation@afic.asso.fr

Pour les autres formations, consultez www.afic.asso.fr

ACTUALITÉ JURIDIQUE ET FISCALE

Projet de loi de finances pour 2007

Il prévoit :

- un alignement du régime des plus-values versées par les fonds de fonds sur celui des plus-values versées par les fonds communs de placement à risque ou les sociétés de Capital Risque détenus directement, d'une part, et, un alignement du régime des plus-values versées par les sociétés de Capital Risque sur celui des plus-values versées par les fonds communs de placement à risques (FCPR), d'autre part. Ces dispositions, qui font suite à une demande de l'AFIC, seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2007.
- pour les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), la possibilité d'investir jusqu'à 100 % de leur ratio réglementé en titres de sociétés admises aux négociations sur des marchés dits organisés, tels que Alternext, sous réserve que celles-ci répondent aux autres conditions et notamment à celle tenant à l'activité innovante. Ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2007.
- un étalement de la déduction des frais d'acquisition de titres de participation. En effet, le gouvernement a proposé de supprimer la possibilité pour les sociétés de déduire les frais liés à l'acquisition de titres de participation (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition) au titre de leur exercice d'engagement. Désormais, les sociétés devront donc incorporer ces frais au prix de revient des titres. La fraction du prix de revient des titres correspondant aux frais d'acquisition sera amortie sur cinq ans, au lieu de dix ans comme initialement prévu, suivant en cela une proposition de l'AFIC.
- la création d'une réduction d'impôt en faveur des PME de croissance. Afin d'accompagner les PME les plus dynamiques dans leur phase de croissance, le gouvernement propose de créer une réduction d'impôt visant à neutraliser l'augmentation de la charge fiscale, constituée de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA), à laquelle les PME de croissance peuvent être confrontées. Sont éligibles les PME, au sens européen, assujetties à l'IS, employant entre 20 et 249 salariés, ayant réalisé un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros au cours de l'exercice ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros, dont la masse salariale a crû d'au moins 15 % au titre de chacun des deux exercices précédents et répondant à des conditions d'indépendance capitalistique. Les Jeunes Entreprises Innovantes pourront également bénéficier de cette réduction d'impôt à compter de l'exercice au titre duquel toute exonération a cessé.
- un renforcement de la réduction d'IR accordée au titre des souscriptions au capital de PME. Le dispositif de réduction d'impôt pour la souscription au capital de PME non cotées, dit « Madelin », qui arrivait à échéance le 31 décembre 2006, sera être reconduit pour 4 ans. ♦

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Lancement officiel de France Investissement

France Investissement fait suite à l'annonce du Président de la République le 5 janvier 2006 de mettre en place un fonds d'investissement doté de 2 milliards d'euros et destiné au financement des PME les plus performantes. Ce dispositif qui devrait finalement disposer de 3 milliards d'euros agira à travers des « fonds de fonds » et reposera sur deux branches : une branche publique, issue du programme d'intérêt général de la CDC, et une branche privée, constituée d'un ou de plusieurs fonds de fonds initiés par des acteurs privés (banques, assureurs, ...). ♦

☒ ZOOM SUR UNE COMMISSION

Pierre de Fouquet, Président de la Commission Venture de l'AFIC



« Quelles sont les missions de la Commission Venture ? »

La Commission Venture s'est fixée trois priorités :

- être le lieu d'élaboration des positions et propositions de l'AFIC relatives au Venture,
- assurer la meilleure représentativité de la profession du Venture en France, notamment dans sa relation avec les autres intervenants au sein de l'écosystème et de la chaîne de financement,
- suivre l'évolution du métier en France et à l'international, en faisant ressortir les meilleures pratiques de la place.

Pour répondre à l'ensemble de ces objectifs, la Commission s'appuie sur cinq groupes de travail : « écosystème et promotion », « valorisation de la recherche », « meilleures pratiques », « chaîne de financement », « FCPI ».

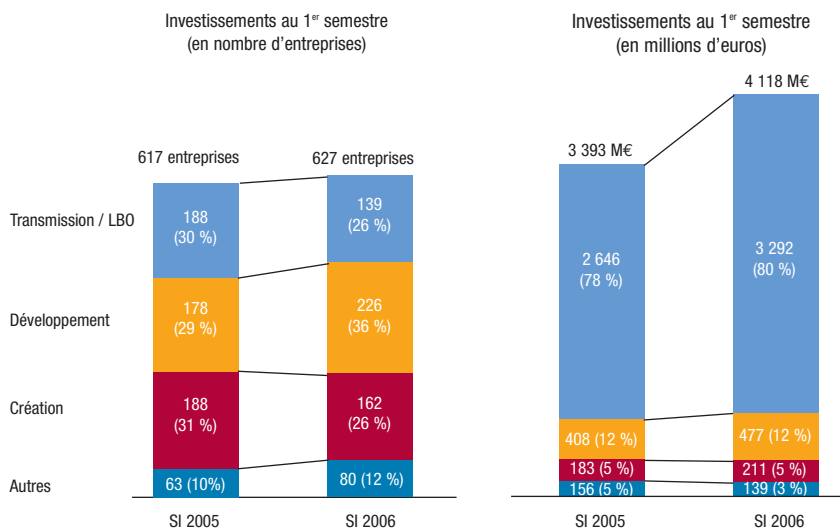
Croissance robuste du Capital Investissement

1^{er} semestre 2006

L'activité du Capital Investissement a atteint, au 1^{er} semestre 2006, son plus haut niveau historique, avec **plus de 4,1 milliards d'euros investis dans près de 630 entreprises** essentiellement non cotées, soit une **progression de 21 %** par rapport au 1^{er} semestre 2005. Près de 1 000 investissements ont ainsi été réalisés. L'activité des opérateurs français s'est non seulement accrue de 4 % en valeur sur la France mais elle a également enregistré une très forte progression à l'international puisque 122 opérations ont été réalisées à l'étranger, soit une hausse de 30 % comparée au 1^{er} semestre 2005.

Capital Développement et Capital Transmission / LBO : une croissance régulière

Le Capital Transmission / LBO a progressé de 24 % et représente, avec 3,3 milliards d'euros, 80 % des montants investis au 1^{er} semestre 2006. Le Capital Développement est non seulement le segment qui connaît la plus forte progression, avec une hausse de 27 % du nombre d'entreprises financées, mais il est aussi le plus important puisqu'il représente 36 % du nombre total des entreprises soutenues sur la période. En valeur, les investissements en phase de développement s'élèvent à 477 millions d'euros. Le Capital Risque progresse en valeur absolue de 15 % pour atteindre 211 millions d'euros.



Les cessions se poursuivent sur un rythme soutenu

651 désinvestissements ont été réalisés au cours du 1^{er} semestre 2006, soit une progression de 5,5 %. Plus de la moitié d'entre eux ont été réalisés en bourse, par cessions industrielles ou par cessions au management.

Les levées de fonds se maintiennent à un niveau élevé, comparable à celui de l'activité d'investissement

Avec 3,5 milliards d'euros de fonds levés, le 1^{er} semestre 2006 enregistre un niveau élevé, supérieur aux capitaux levés sur l'ensemble de chacune des années 2003 et 2004. Les capitaux internationaux se maintiennent à un niveau élevé puisqu'ils représentent plus de 40 % du total des levées. Les banques, avec 33 % des capitaux apportés, restent le principal pourvoyeur de ressources. ♦

« Quels sont les grands enjeux du Venture ? »

La reprise du Venture est bien là tant au niveau des investissements qu'en terme de sorties. Il reste cependant à consolider les deux maillons faibles de la chaîne de financement : l'amorçage d'une part, l'accès des entreprises de croissance aux marchés financiers d'autre part. Si l'activité est bien répartie, il n'en demeure pas moins que les levées de fonds restent difficiles et que le Venture doit gagner sa place en tant que classe d'actifs permanente dans l'allocation à long terme des investisseurs institutionnels, par delà les effets de cycle.

« Sur quels thèmes la Commission va-t-elle travailler en 2006-2007 ? »

Trois axes stratégiques ont été définis :

- renforcer et simplifier les dispositifs existants à destination des entreprises de croissance et des entreprises innovantes,
- avancer dans la mise en place d'un véritable Small Business Act à la française en renforçant notamment le Pacte PME,
- favoriser la présence des PME innovantes dans le développement des pôles de compétitivité.

RÉTROSPECTIVE

LA JOURNÉE DU CAPITAL DÉVELOPPEMENT

Le 2 octobre dernier s'est tenue la deuxième édition de la Journée du Capital Développement. La manifestation a réuni plus de 400 participants, fonds de Capital Développement, dirigeants de PME et leurs conseils, sur le thème « PME & Capital Développement : s'associer pour la croissance et pour l'emploi ». A cette occasion, l'AFIC a notamment eu le plaisir d'accueillir MM les Ministres Jean-Louis Borloo et Renaud Dutreil, MM Jean-Paul Bétbèze, Christian de Boissieu, François Chérèque et René Ricol.

LE VOYAGE D'ÉTUDES EN ISRAËL

Du 7 au 12 novembre dernier, l'AFIC a organisé pour ses membres un voyage d'études en Israël, à l'occasion du salon Telecom Israël. Les rencontres et visites ciblées avec les acteurs clés de l'économie et du Capital Investissement – fonds de venture, incubateurs, start-up, hauts représentants des pouvoirs publics – ont permis d'appréhender de manière approfondie et intense le marché israélien.

PUBLICATIONS

CAPITAL RISQUE : GUIDE DE LA LETTRE D'INTENTION



Face à la grande diversité des montages juridiques et à l'évolution des pratiques, l'AFIC a conçu un guide pour mettre à la disposition de la profession et de son environnement une lettre d'intention-type.

► A télécharger sur notre site www.afic.asso.fr

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS : LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS DE GESTION DE CAPITAL INVESTISSEMENT



L'objectif de l'étude a été de révéler, par un inventaire statistique, les dispositions pratiques, les comportements et les tendances des sociétés et fonds de Capital Investissement français en matière de Gouvernement d'Entreprise en relation avec les investisseurs institutionnels et privés.

► A télécharger sur notre site www.afic.asso.fr

ANNUAIRE DE L'AFIC 2007

► En vente à l'AFIC au prix de 119,60 euros TTC



« Quatre LBO et puis s'envole »



Gérard Déprez, Président de Loxam

Le Capital Investissement est une solution appropriée dans l'atteinte d'un tel objectif. Plus qu'un simple apporteur de capitaux, l'investisseur en capital participe à la définition du plan de développement de l'entreprise, apporte son expérience et son réseau de compétences et renforce la crédibilité de l'entreprise vis-à-vis des tiers. A l'appui d'une réflexion commune et d'un consensus accepté et partagé par l'ensemble des parties, l'investisseur se positionne comme un véritable partenaire, il accompagne le management lors des décisions stratégiques, il lui transmet sa culture du résultat et participe à la création de valeur à moyen et long terme au sein de l'entreprise.

C'est ainsi que Loxam, société de location et de vente de matériels et d'outillages pour le bâtiment, les travaux publics et l'industrie, a eu recours à des investisseurs en capital. En 1994, le groupe industriel auquel appartenait la société Loxam décide de se recentrer sur son activité principale et met en vente sa filiale. C'est ainsi que Loxam fait l'objet d'un premier LBO. Forte de ce premier succès, l'entreprise décide, cinq ans plus tard, de renouveler l'expérience avec, pour nouvel objectif, la consolidation du réseau et le développement à l'international. Lors du troisième LBO, Loxam poursuit son développement à l'étranger et crée des départements spécialisés. Il s'en suivra un quatrième LBO au cours duquel la société procédera à l'intégration de sociétés étrangères et au développement des réseaux des départements spécialisés.

Depuis la première opération, Loxam est devenue le premier réseau européen de location de matériels. Elle a vu ses effectifs se multiplier par quatre, passant de 760 à 2 500 salariés en France et son chiffre d'affaires, par cinq, passant de 108 millions d'euros à 545 millions d'euros aujourd'hui. Plus de 2 000 collaborateurs sont désormais actionnaires de l'entreprise. ♦

La fonction de RCCI dans les Sociétés de Gestion de Portefeuille

Philippe Brunswick, Avocat à la Cour, Brunswick Société d'Avocats

Justification et enjeux

Les nouvelles dispositions du Règlement Général AMF relatives à la conformité et au contrôle interne dans les sociétés de gestion de portefeuille répondent notamment à une volonté :

- > d'harmonisation des dispositions réglementaires se rapportant au contrôle de leur propre activité par les prestataires de services d'investissement, qu'ils soient sociétés de gestion de portefeuille ou non,
- > de transposition en droit interne des orientations dégagées au niveau européen dans le cadre de la directive MIF.

L'objectif poursuivi est d'assurer une meilleure protection des épargnants, par l'instauration d'un « dispositif de conformité et de contrôle interne » dont la mise en place et le suivi est assuré par un « responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) », qui se substitue aux anciens contrôleur interne et déontologue.

Apports et limites

Le nouveau dispositif a notamment le mérite de préciser le contenu des missions de contrôle interne définies jusque-là de manière empirique. Il privilégie la notion de conformité tout en ne faisant pas disparaître celle de déontologie. Il oblige, sauf exceptions, le RCCI à être le titulaire d'une carte professionnelle délivrée par l'AMF. Il permet d'adapter la fonction de RCCI et le « dispositif de conformité et de contrôle interne » à la taille de chaque prestataire et à son volume d'activité. Il n'est cependant pas exempt de lourdeur et de complexité. L'un des dangers de la réforme consisterait à privilégier le formalisme au détriment de la satisfaction de l'objectif poursuivi. ♦

☒ NOUVEAUX MEMBRES DE L'AFIC > Juillet 2006 - Décembre 2006

ACTIFS

CEA VALORISATION

- > Amorçage, Création/Postcréation
- > Guy LABRUNIE
- > Tél. : 04 38 78 94 00

CEREA GESTION

- > Mezzanine
- > Jean-François LAURAIN
- > Tél. : 01 44 31 10 33

CREADEV

- > Création/Postcréation, Développement, Rachat de positions minoritaires, Retournement, Transmissions - LBO/LBI
- > Bruno DONVILLE
- > Tél. : 01 58 65 08 33

INDUSTRI KAPITAL

- > Transmissions - LBO/LBI
- > Dan SOUDRY
- > Tél. : 01 44 43 06 60

INVUS

- > Rachat de positions minoritaires, Retournement, Transmissions - LBO/LBI
- > Wassim SACRE
- > Tél. : 01 56 90 50 00

MONTEFIORE INVESTISSEMENT

- > Développement, Transmissions - LBO/LBI
- > Daniel ELALOUF
- > Tél. : 01 58 18 68 68

OCCAM CAPITAL

- > Développement, Rachat de positions minoritaires, Retournement, Transmissions - LBO/LBI
- > François LEPICARD
- > Tél. : 01 44 58 92 10

PROVIDENTE

- > Retournement
- > Xavier PARTE
- > Tél. : 01 58 19 21 05

ASSOCIÉS

ADVOLIS

- > Société d'audit et de conseil financier
- > Patrick IWEINS
- > Tél. : 01 55 04 77 77

ALERION - SOCIETE D'AVOCATS

- > Cabinet d'avocats
- > Pierre-Olivier BROUARD
- > Tél. : 01 58 56 97 00

BANQUE TRANSATLANTIQUE

- > Banque
- > Anne LANDON
- > Tél. : 01 56 88 77 77

BERSAY & ASSOCIES

- > Cabinet d'avocats
- > Jérôme BERSAY
- > Tél. : 01 56 88 30 00

CERAP CONSULTING

- > Cabinet de conseil / Etudes
- > Jean-Louis QUINIOU
- > Tél. : 01 43 41 65 27

CI COMMUNICATION

- > Société de services
- > Catherine ISNARD
- > Tél. : 01 47 23 90 48

DEUTSCHE BANK AG

- > Banque
- > Philippe GUEZ
- > Tél. : 01 44 95 64 00

DLA PIPER

- > Cabinet d'avocats
- > Frédéric BUCHER
- > Tél. : 01 40 15 24 00

FRANCE ANGELS

- > Association de Business Angels
- > Nicolas FRITZ
- > Tél. : 01 44 82 77 77

GIBSON DUNN & CRUTCHER LLP

- > Cabinet d'avocats
- > Ariel HARROCH
- > Tél. : 01 56 43 13 00

GOLDMAN SACHS PARIS INC & CIE

- > Banque
- > Jean RABY
- > Tél. : 01 42 12 11 22

HUDSON

- > Société de recrutement / RH
- > Philippe ROBERT
- > Tél. : 01 58 56 58 56